

Préavis N° 12-2023

Demande de crédit complémentaire au budget 2023 pour l'engagement d'un-e auxiliaire dédiée aux transports scolaires

**Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse
dans sa séance du 27 septembre 2023.**

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour engager un-e auxiliaire à travers le centre du Sésame et ainsi assurer l'accompagnement des élèves lors des transports scolaires qui sont sous la responsabilité de l'Association Enfance et Jeunesse.

1. Préambule

L'Association Intercommunale Enfance et Jeunesse (EnJeu) organise les transports scolaires en partenariat avec Transports Taxis Dany S.A. et CarPostal Suisse S.A.

Le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire édicté par l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil collectif Parascolaire primaire (EIAP) stipule le point suivant :

« Article 1.3 Déplacements entre l'institution et l'établissement scolaire

Conformément à l'article 27 1quater de la LAJE, les réseaux organisent les déplacements entre les structures d'accueil collectif primaire et les établissements scolaires. Ils peuvent déléguer cette compétence. En accord avec le réseau ou l'institution à laquelle elle est rattachée, la direction décide si la présence d'un ou de plusieurs membres du personnel d'encadrement est nécessaire afin d'accompagner les enfants lors de ces déplacements. Elle se détermine notamment en fonction de l'âge, de l'autonomie des enfants, de l'organisation de l'institution, de la dangerosité du parcours et des spécificités locales. Si l'accompagnement est nécessaire, les déplacements peuvent être confiés exclusivement à des APE. La présence d'un professionnel n'est pas obligatoire. Cependant, la direction veillera à ce que les compétences de l'équipe mise en place soient en adéquation avec l'âge, l'autonomie des enfants et la dangerosité du parcours à effectuer. »

Cela signifie que lors des transports scolaires, à l'aller à l'école, l'enfant est sous la responsabilité de l'UAPE jusqu'au moment où celui-ci monte dans le bus (transport public ou scolaire). Au retour de l'école, l'enfant est sous la responsabilité de l'UAPE dès sa sortie du bus à l'arrêt de l'UAPE.

Actuellement, l'équipe éducative de Dully ne peut pas assumer cette responsabilité de par la contrainte organisationnelle et humaine que ces trajets génèrent. Cet état de fait, peut créer des situations sensibles où l'enfant pourrait être amené à rater son bus, prendre le mauvais bus ou ne pas descendre au bon arrêt.

EnJeu finance depuis plusieurs années, des auxiliaires pour les transports scolaires à travers le Sésame - Centre socioculturel de l'arrondissement scolaire de Rolle. Leur situation centrale, leur proximité avec l'école du Martinet, le lien de confiance établi avec les communes partenaires et leur aura auprès des jeunes en sont les principales raisons.



2. Proposition

Afin de répondre à la mission donnée à l'Association Enfance et Jeunesse par les communes concernant l'accompagnement des enfants sur les trajets entre les UAPE et l'école, et ainsi assurer leur sécurité, EnJeu souhaite financer un-e auxiliaire supplémentaire à travers le Sésame, qui sera dédié exclusivement aux élèves de 1P-2P. Dès la 3P les enfants prendront les transports scolaires en toute autonomie. Nous estimons en effet qu'un travail important est mené par les équipes éducatives avec les 1P-2P pour les sensibiliser aux dangers de la route et ainsi gagner progressivement en indépendance. Cette personne aura un contrat à durée déterminée de mi-août 2023 à décembre 2023.

Son rôle sera de vérifier la présence de chaque enfant selon la liste transmise par l'UAPE de Dully, d'accompagner les 1-2P sur le trajet école-bus et jusqu'à l'arrêt du bus de l'UAPE et également de canaliser les jeunes pour prévenir tout incident.

3. Coût

L'estimation du coût de mi-août à fin décembre 2023 est le suivant :

Poste	Salaire mensuel brut 100%	Taux de travail	Salaire mensuel brut pour un 40%	Salaire brut 15.08-31.12.23*
Auxiliaire	4 173,00 CHF	40,00%	1 669,20 CHF	8 951,09 CHF

*charges sociales et 13ème inclus

Un bilan sera fait à la fin de cette année, entre le Comité du Sésame et EnJeu, afin de déterminer si ce poste sera pérennisé en 2024. Néanmoins, ce poste sera prévu au budget 2024 dans le cas où le bilan s'avère positif.

4. Ligne budgétaire

A ce jour, l'ensemble des coûts du personnel éducatif dédié à la surveillance et accompagnement dans les bus est intégré aux lignes budgétaires suivantes :

- 512.3189.10 Surveillance et Sécurité dans les bus ;
- 520.3189.10 Surveillance et Sécurité dans les bus.

Le budget 2023 pour ces deux lignes budgétaires se monte à CHF 80'700.- pour un taux d'occupation de 120%.

En conclusion Le CODIR vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 27 septembre 2023.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°12-2023 Demande de crédit complémentaire au budget 2023 pour l'engagement d'un-e auxiliaire dédiée aux transports scolaires ;
- D'autoriser le Comité de Direction à engager un-e auxiliaire pour un montant total de CHF 8'951.- impacté dans les comptes :
 - 512.3189.10 Surveillance et Sécurité dans les bus ;
 - 520.3189.10 Surveillance et Sécurité dans les bus.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.

Adopté par le Comité de direction par voie de circulation le 21 août 2023 et protocolé lors de sa séance du 28 août 2023.

Au nom du comité de Direction d'Enfance et Jeunesse.

Enfance et Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente



Isabelle Houmard
Directrice